## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE LIEVIN COMMUNE DE VIMY

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025

ID : 062-216208611-20250305-0804032025-DE

## **CONSEIL MUNICIPAL - DELIBÉRATION N°8**

## **SEANCE DU 4 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents**: Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés: Jean-Marie VERWAERDE, Michelle DRION.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Notification aux entreprises retenues dans le cadre du marché public de la restauration scolaire.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures scolaires et de la qualité des services offerts aux élèves, la municipalité a entrepris un projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire. Ce projet vise à offrir aux enfants un cadre moderne et fonctionnel, avec des équipements adaptés aux normes sanitaires et environnementales en vigueur. Ce nouvel équipement s'intègre dans une politique municipale visant à améliorer les services aux habitants et à renforcer l'attractivité de Vimy.

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs à la passation et à l'attribution des marchés publics ;

Vu le rapport d'analyse des offres, établi par la commission d'appel d'offres en date du 26 février 2025.

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offre joint en annexe

Considérant que la procédure de consultation a été réalisée dans le respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

Considérant que les offres des entreprises suivantes ont été jugées conformes aux exigences du cahier des charges et ont présenté le meilleur rapport qualité/prix :

<u>Lot 01 - Bâtiment modulaire</u>: Entreprise DASSE – 156 RUE Cante Cigale 60 260 CASTETS pour un montant de 1 303 050 € HT

<u>Lot 02 - VRD Espaces verts</u>: Entreprise BALESTRA – 124 rue de la poste 62810 AVESNES LE COMTE pour un montant de 114 808.70 € HT

<u>Lot 03- Équipements de cuisine :</u> Entreprise COFRINO – PA de la Cessoie 151 rue Simon Vollant 59832 LAMBERSART CEDEX pour un montant de **54 381 € HT** 

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025 52LO

ID: 062-216208611-20250305-0804032025-DE

## A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

✓ D'autoriser le maire à attribuer les marchés de restauration scolaire aux entreprises mentionnées ci-dessus pour les montants indiqués.

✓ D'autoriser le maire à procéder à la notification aux entreprises retenues et à signer les documents afférents à la mise en œuvre du marché.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT